

Mise en ligne : 1^{er} avril 2014.
Dernière modification : 23 décembre 2021.
www.entreprises-coloniales.fr

REPRISE EN MAINS DES
ÉTABLISSEMENTS ROUX-BAUDRAND FRÈRES
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Roux-Baudrand_fr.pdf
PAR LA
NOUVELLE COMPAGNIE FRANÇAISE DE KONG
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Nouvelle_Cie_frse_de_Kong.pdf

1925 : FILIALISATION DE L'EXPLOITATION FORESTIÈRE
IVOIRIENNE
SOUS LE NOM DE
SOCIÉTÉ DES BOIS DE SASSANDRA

BALO du 8/3
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 9 mars 1926)

Société des Bois de Sassandra. — Cotation en Bourse des 4.000 actions de numéraire de 100 fr. et des 4.000 parts.

GUIDE DU CAPITALISTE
QUELQUES CONSEILS PAR SEMAINE
(*Le Petit Bleu*, 24 avril 1926)

IL FAUT ÉVITER

Bois de Sassandra. — Le marché « hors cote », c'est-à-dire le marché truqué et maquillé à plaisir, est décidément le refuge de toutes les valeurs dites coloniales, mais dont la véritable raison d'être consiste surtout dans la récolte des poires que le soleil de France mûrit à point. En voici une — ou plutôt deux — l'action et la part Société des Bois de Sassandra, la première à 135 et la seconde à 172 — cours exclusivement réservés aux acheteurs — dont il n'est guère difficile de prévoir le sort, c'est-à-dire la disparition du marché d'abord et la culbute ensuite. La Société a été créée le 1^{er} décembre dernier pour exploiter une concession à la Côte-d'Ivoire, concession sur laquelle on trouve, paraît-il, les plus belles essences de bois. Sur les 14.000 actions de 100 francs formant le capital de 1.400.000 francs, 10.000 ont été remises en paiement des apports et 4.000 souscrites en numéraire. Ce sont ces dernières — les actions d'apport n'étant pas disponibles — qu'il s'agit d'écouler, accompagnées des 4.000 parts de fondateur que les souscripteurs ont reçu gratuitement, titre pour titre. Comme, si le public veut bien se laisser faire, l'opération pourra laisser un fort joli bénéfice, il vaut mieux en effet l'entreprendre tout de suite que d'attendre le premier bilan, dont la publication risquerait de tout gâter.

INFORMATIONS FINANCIÈRES
(*Le Petit Bleu*, 8 mai 1926)

Bois de Sassandra. — La vogue est aux valeurs coloniales et du train où l'on va, on pourra bientôt dire que, dans cet ordre d'idées, on fait beaucoup pour la mise en exploitation... des capitalistes et épargnants de la Métropole et ce n'est peut-être pas de ça qu'il s'agissait quand on a envisagé la nécessité de mettre en valeur notre domaine colonial !

Dans ce compartiment de la cote, c'est l'effervescence qui est maintenant de règle, les cours étant portés à des niveaux invraisemblables qui, d'ailleurs, ne se maintiennent pas toujours, et comment pourrait-il en être autrement quant l'on s'aperçoit, à la réflexion, qu'il s'agit de titres donnant une répartition — quand ils en donnent une — ne justifiant en rien les hauts cours pratiqués ?

Il s'est enrichi depuis peu, ce compartiment aux cotations fantaisistes, des actions et de parts des Bois de Sassandra, société établie en Côte-d'Ivoire, où elle a repris la suite des Établissements Roux-Baudrand frères qui, en rémunération de leurs apports, sur les 14.000 actions de 100 francs, représentant le capital social, en recevaient 10.000. Il était créé, en outre, 4.000 parts de fondateur qui ont droit à 25 % des superbénéfices... quand il en sera réparti. Mais l'on pense bien qu'il ne saurait en être question encore.

Ceci n'a pas empêché, d'ailleurs, d'inscrire l'action Bois de Sassandra aux environs de 130 francs et la part de 170 francs. Comme il faut bien tâcher d'expliquer ces cours, on met en avant que la production de la Société — l'ancienne — a passé de 210 tonnes en 1921 à 1.700 tonnes en 1925. C'est, sans doute, une progression qui saute aux yeux, mais elle est sans aucune signification pratique ; ce qu'il importerait de savoir, ce sont les bénéfices réalisés, et s'ils sont dans la proportion des chiffres de la production, et dans quel rapport ils sont avec le capital social, et même avec le capital majoré de 30 %, l'acheteur devant bien tenir compte de la majoration puisqu'il la débourse.

Mais ces renseignements, on les aura que beaucoup plus tard ; aussi est-ce à plus tard également qu'il fait renvoyer la question de savoir s'il est intéressant ou non de mettre en portefeuille des actions ou des parts Bois de Sassandra. En pareil cas, plus les détenteurs sont pressés de monnayer leurs actions et leurs parts, moins le public doit s'y prêter, car, dans la majorité des cas, cette hâte est en raison inverse de la qualité des titres offerts.

INFORMATIONS FINANCIÈRES
(*Le Petit Bleu*, 2 juin 1926)

Bois de Sassandra. — La Société date de décembre dernier et se propose d'exploiter, d'abord des bois d'essences rares, ensuite des poires de race commune. Car, sur 14.000 actions créées, 4.000 seulement ont été souscrites en numéraire et 10.000 ont été remises en paiement d'apports (concessions sur la Côte-d'Ivoire). Outre les 4.000 actions que l'on offre au public, celui-ci reçoit en souscrivant, titre pour titre, les 4.000 parts qui sont l'appât tentateur et seul argument décisif. Mais c'est trop beau ! On se demande pourquoi tant de précipitation à faire de si jolis cadeaux, car, enfin, si l'on faisait des bénéfices ? Oui, mais nous ne serons fixés qu'à la publication du premier bilan, dans un an : alors, il faut se méfier... — (*Agence télégraphique parisienne.*)

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Quelques bons conseils
(*Le Petit Bleu*, 17 juin 1926)

À fuir

Bois de Sassandra.

CAPITAL PORTÉ DE 1,4 À 2,5 MF

SOCIÉTÉ DES BOIS DE SASSANDRA
Augmentation de capital
(*BALO*, 9 août 1926)

.....
Augmentation projetée. — L'assemblée générale extraordinaire du 18 février 1926 a décidé une augmentation de capital de 1.100.000 francs et autorisé le conseil à procéder à cette augmentation en une ou plusieurs fois, suivant les besoins de la société et aux dates qui lui paraîtront convenables.

Le conseil d'administration, sans sa séance du 5 juillet, a décidé de procéder à la totalité de cette augmentation de capital par l'émission contre espèces, au prix de 115 fr. l'une, soit avec une prime de 15 fr., de 11.000 nouvelles actions de 100 fr. chacune, devant s'assimiler aux actions existantes actuellement.

.....

L'administrateur délégué,
Jean Roux,
52, rue de Picpus, Paris.

SOCIÉTÉ DES BOIS DE SASSANDRA
(*Le Journal des finances*, 13 et 20 août 1926)

Du 1^{er} au 15 août 1926, émission, à 115 fr., de 11.000 actions nouvelles de 100 fr., jouissance du 1^{er} janvier 1926, 5 actions nouvelles pour 13 anciennes, 11 actions nouvelles pour 8 parts, contre remise du coupon n° 1 des actions et des parts).



Coll. Jacques Bobée

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Jacques_Bobee.pdf

SOCIÉTÉ DES BOIS DE SASSANDRA
Société anonyme

Statuts déposés en l'étude de M^e Maurice Dauchez, notaire à Paris, le 16 novembre 1925

Capital social : 2.500.000 de fr.
divisé en 25.000 actions de 100 fr. chacune

SOCIÉTÉ DES BOIS DE SASSANDRA
Timbre 5 c. 16 oct. 1926
SIÈGE SOCIAL À SASSANDRA

Siège social à Sassandra (Côte-d'Ivoire)
ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée
Un administrateur (à gauche) :
Un administrateur (à droite) : Géo Frapart
Pierre Forveille, graveur, Paris-Rodez



Coll. Jacques Bobée
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Jacques_Bobee.pdf
SOCIÉTÉ DES BOIS DE SASSANDRA
Société anonyme

Statuts déposés en l'étude de M^e Maurice Dauchez, notaire à Paris, le 16 novembre 1925

Capital social : 1.400.000 de fr.
divisé en 14.000 actions de 100 fr. chacune

ENREGISTREMENT – TIMBRE ET DOMAINES
VISÉ POUR TIMBRE F^o 003
DATE: 21 JUN 1926
SSPF: 96-951
Nombre de feuilles
CÔTE D'IVOIRE

Capital porté à 2.500.000 francs
par décision de l'assemblée
générale extraordinaire
du 18 octobre 1926

Siège social à Sassandra (Côte-d'Ivoire)
ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée
Un administrateur : ?
Un administrateur
Par délégation du conseil d'administration : ?
Pierre Forveille, graveur, Paris-Rodez



Coll. Jacques Bobée
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Jacques_Bobee.pdf
SOCIÉTÉ DES BOIS DE SASSANDRA
Société anonyme au capital de 1.400.000 de fr.
divisé en 14.000 actions de 100 fr. chacune

Statuts déposés en l'étude de M^e Maurice Dauchez, notaire à Paris, le 16 novembre 1925

SOCIÉTÉ DES BOIS DE SASSANDRA
20 DÉC. 1926
5 c.
SIÈGE SOCIAL À SASSANDRA

Siège social à Sassandra (Côte-d'Ivoire)
PART BÉNÉFICIAIRE AU PORTEUR
ayant droit aux avantages prévus aux articles 49 & 52 des statuts.
Il a été formé une association de porteurs de parts bénéficiaires conformément à
l'article IX des statuts
Un administrateur (à gauche) : ???
Un administrateur (à droite) : Charles Saint-Père [adm. des Éts Roux-Baudrand]
Pierre Forveille, graveur, Paris-Rodez

LE DÉVELOPPEMENT DE NOS RESSOURCES COLONIALES

UNION MINIÈRE ET FINANCIÈRE COLONIALE
(*Le Temps*, 15 mai 1927)
www.entreprises-coloniales.fr/empire/UMFC.pdf

.....
Elle a acquis, au cours de son premier exercice, des participations intéressantes dans les sociétés suivantes : Afrique et Congo, Bois de Sassandra, Nouvelles Galeries Congolaises, S. A. F. I. A., Sangha équatoriale, Exploitations forestières africaines, etc.

Paris-Soir à la Bourse
(*Paris-Soir*, 17 octobre 1927)

Valeurs diverses

Nouvelles tentatives pour relever les cours des Bois de Sassandra. Le pair, reconquis par les actions en mai dernier, a été si rapidement reperdu que la société n'a pas eu le temps de lancer l'augmentation de capital en préparation à cette époque. Le réveil des cours prélude-t-il à la réalisation de cette opération ?

Le chemin est, cette fois, bien long à parcourir, étant donné que l'action ne cote encore que 86 et qu'on ne peut attendre un facteur de hausse des résultats de l'exploitation.

LISTE DES PRINCIPALES VALEURS EN COURS DE PLACEMENT
ET DES MAISONS QUI EN OFFRENT LE PLACEMENT AUX CAPITALISTES
(*Le Petit Bleu*, 23 octobre 1927)

Bois de Sassandra — La Cote auxiliaire.

SOCIÉTÉ DES BOIS DE SASSANDRA
(*La Journée industrielle*, 4 septembre 1928)

Les actionnaires, réunis hier en assemblée ordinaire, ont approuvé les comptes de l'exercice 1927 ne comportant pas de solde d'exploitation. Durant l'exercice écoulé, la société a arrêté l'exploitation forestière en vue d'examiner les modalités d'évacuation et d'attendre le tracé définitif du chemin de fer de Sassandra ; elle a consacré son activité à la mise en valeur de son domaine immobilier.

L'assemblée a nommé administrateurs MM. Misraki, représentant la Compagnie de l'Indénié, et Lévy, représentant la Compagnie de Kong, sociétés avec lesquelles une entente est envisagée pour un avenir prochain.

Une assemblée extraordinaire, qui devait se tenir ensuite, a été reportée à une date ultérieure, faute de quorum.

SOCIÉTÉ DES BOIS DE SASSANDRA
(*Le Journal des finances*, 7 septembre 1928)

Hors cote, on traite sans enthousiasme l'action Bois de Sassandra à 146. Cette société vient de passer sous la coupe du groupe Kong* : il a été dit à la dernière assemblée qu'elle avait complètement arrêté l'exploitation forestière en vue d'examiner le meilleur mode d'évacuation et attendre le tracé du chemin de fer de Sassandra.

REVUE FINANCIÈRE DE LA SEMAINE

Divers

(*Le Petit Bleu*, 28 avril 1929)

Les Bois de Sassandra reviennent de 100 à 90. Il est vraisemblable que la tâche de la société devient de plus en plus délicate à mesure que l'exploitation s'avance. On connaît les méthodes d' « écrémage » qui, dans les entreprises forestières coloniales, consistent à déboiser les régions accessibles les premières. Il faut ensuite recourir à des moyens onéreux pour le transport, et c'est pourquoi, après une période facile, vient généralement une ère d'appels au crédit, l'exploitation devenant de moins en moins rémunératrice. C'est sans doute ce qui explique le recul du titre au dessous du pair.

Résultats d'exercice

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 6 juillet 1930)

Bois de Sassandra. — Il ne sera pas présenté de comptes de profits et pertes à l'assemblée du 11 juillet.

SOCIÉTÉ DES BOIS DE SASSANDRA

(*La Journée industrielle*, 12 juillet 1930)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé le bilan de l'exercice 1929 pour lequel il n'a pas été établi de compte de profits et pertes.

Société des Bois de Sassandra

(*La Journée industrielle*, 24 juillet 1931)

Les comptes de l'exercice 1930 se soldent par une perte de 411.577 francs.
Une assemblée extraordinaire se tiendra à la suite de l'assemblée ordinaire afin de décider s'il y a lieu de continuer les opérations sociales.

Société des Bois de Sassandra

(*La Journée industrielle*, 4 août 1931)

(*Le Journal des débats*, 7 août 1931)

L'assemblée ordinaire qui devait se tenir hier pour approbation des comptes de l'exercice écoulé, dont la perte ressort à 411.577 francs, a dû être reportée, faute de quorum, à une date ultérieure. Il en a été de même pour l'assemblée extraordinaire qui

devait statuer sur la dissolution anticipée de la société ou la continuation des affaires sociales.

SOCIÉTÉ DES BOIS DE SASSANDRA
(BALO, 31 août 1931)

Société anonyme au capital de 2.500.000 fr.
Siège social : Sassandra (Côte d'Ivoire).

AVIS AUX ACTIONNAIRES
Première insertion

L'assemblée générale extraordinaire, convoquée pour le mercredi 5 août 1931, n'ayant pu délibérer, le quorum des deux tiers du capital n'ayant pas été atteint, MM. les actionnaires de la Société des bois de Sassandra sont convoqués à nouveau, au 6, rue de Marignan, à Paris, pour le mercredi 7 octobre 1931, à 15 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant qui faisait l'objet de la précédente assemblée :

« Continuation ou dissolution de la société, en exécution de l'article 37 de la loi du 24 juillet 1867, et conformément à l'article 51 des statuts. »

MM. les actionnaires doivent, pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à l'assemblée, déposer leurs titres, soit à la Société des bois de Sassandra, 6, rue de Marignan, à Paris, soit à la Banque commerciale africaine, 52, rue Laffitte, à Paris, soit chez M. Henri Deschamps, 35, rue de la Bretonnerie, à Orléans, cinq jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

Les titres déjà déposés en vue de la première assemblée extraordinaire sont conservés pour cette deuxième assemblée, les pouvoirs restant valables. 1

Le conseil d'administration.

TUYAUX ET CONSEILS
(*Le Petit Bleu*, 17 octobre 1931)

BOIS DE SASSANDRA

Les Bois de Sassandra demeurent invendables. (es résultats négatifs de cette entreprise ont fini par décourager le public boursier, qui ne veut plus entendre parler ni de l'affaire ni de ses actions. (*La Bourse*, 16-10-31.)

=====

ÉVICTION DU GROUPE KONG

Société des Bois de Sassandra
(*La Journée industrielle*, 29 octobre 1931)

Réunis hier en assemblée ordinaire, les actionnaires ont refusé d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1930, se soldant par une perte de 411.577 fr. 04, qui porte le déficit total à 1.768.964 fr. 89.

Le conseil d'administration, composé de MM. Gaston Lévy, Mizraki, A. Mounier et P. Mounier ¹, a démissionné. Il a été remplacé immédiatement par un nouveau conseil, composé de MM. Deloffre, Merle, Juliard ² et Lemaître.

Une assemblée extraordinaire, tenue ensuite, a approuvé le principe de la continuation des affaires sociales. Une nouvelle assemblée sera d'ailleurs convoquée prochainement en vue de statuer sur ces diverses questions.

OPINIONS, TUYAUX ET CONSEILS
BOIS DE SASSANDRA
(*Le Petit Bleu*, 14 novembre 1931)

L'assemblée ordinaire du 28 octobre a refusé d'approuver les comptes de l'exercice 1930. Ceux-ci, en effet, font ressortir une nouvelle perte qui, à la suite des précédents avatars, n'a pas manqué d'indisposer les actionnaires contre la mauvaise gestion de son conseil. Ce dernier s'est vu, d'ailleurs pour cette raison, obligé de démissionner ; un nouveau conseil a été nommé par le groupe des mécontents. Constituée en 1925, cette société est au capital de 2.500.000 francs ; à part 1928 où un léger bénéfice fut enregistré, les autres exercices n'ont connu que des pertes : 1.359.613 francs en 1928, 411.577 francs en 1929 et 411.500 francs encore en 1930, ce qui porte le déficit total à 1.768.964 francs, soit bien plus de la moitié du capital social. Le rapport explique bien que des déboires sont dus aux mauvaises conditions du marché des bois, à l'éloignement des chantiers par rapport à la côte : ces explications n'ont pas été jugées suffisantes, de sorte que, grâce à l'énergie des actionnaires, qualité rare assurément chez cette catégorie de tondus, MM. Mizraki et consorts en ont été pour leurs frais. Toutes les résolutions ont été, en conséquence, suspendues jusqu'à la réunion d'une nouvelle assemblée ordinaire ; néanmoins, la continuation des affaires sociales a été décidée. Est-ce là une mesure sage ? Il est malaisé d'en juger définitivement, mais il paraît extrêmement douteux que la société puisse jamais se libérer de son handicap. En tout cas, il semble difficile d'en sortir sans que les actionnaires soient appelés à de nouveaux sacrifices et l'on ne saurait les y engager sans de bien compréhensibles appréhensions. L'action Bois de Sassandra ne fait plus l'objet d'aucune transaction. — (*L'Argent*, 13-11-31.)

TUYAUX ET CONSEILS
BOIS DE SASSANDRA
(*Le Petit Bleu*, 18 novembre 1931)

Piteuse entreprise. — En sortir si possible, le plus tôt sera le mieux. — (*Finance-Journal*, 17-11-31.)

¹ Les frères Mounier, forestiers en Côte d'Ivoire, créateurs de la Société de transit de Grand-Lahou.

² Herman Juliard : Néerlandais, marié à Londres avec Mabel Annie James. Dont Maurice (Pau, 1921). Administrateur des Exploitations forestières E. Poizat en Côte d'Ivoire (1924), de l'Union forestière africaine (1928), de la Compagnie forestière de l'Indénié (1929), des Plantations et Palmeraies de l'Ogooué (1930), administrateur délégué de la Société d'importation de bois exotiques (1931), administrateur de sa filiale française, le Comptoir d'importation des bois africains (1931), administrateur de la Société des Bois de Sassandra (1931).

Décédé le 31 juillet 1961 à Asnières-sur-Seine.

Société des Bois de Sassandra
(*La Journée industrielle*, 15 décembre 1932)

Réunis hier en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1930 se soldant par une perte de 411.577 fr. 04, y compris 91.508 francs d'amortissements. Compte tenu du solde débiteur antérieur de 1.357.387 fr. 85, le reliquat déficitaire total ressort à 1.768.961 fr. 89. Rappelons que l'assemblée ordinaire du 28 octobre 1931 avait décidé de surseoir à l'approbation desdits comptes, ce qui avait entraîné la démission du conseil.

L'assemblée a pris acte de la démission de M. Merle, administrateur nommé par l'assemblée du 28 octobre 1931. Elle a ratifié la nomination de M. André Mounier³ en qualité d'administrateur.

Société des Bois de Sassandra
(*La Journée industrielle*, 16 mars 1933)

Réunis hier en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1931 se soldant par une perte de 161.717 fr. 14. Compte tenu du déficit antérieur de 1.768.964 fr. 89, le solde débiteur total ressort à 1 million 937.882 fr. 03.

BOIS DE SASSANDRA
(*Les Annales coloniales*, 24 août 1935)

L'assemblée extraordinaire convoquée pour le 16 août, en vue de prendre des décisions, conformément aux articles 51 et 52 des statuts, et éventuellement de prononcer la dissolution anticipée de la société, a été, faute de quorum, reportée au 16 octobre.

BOIS DE SASSANDRA
(*La Journée industrielle*, 29 mars 1935)
(*Les Annales coloniales*, *Le Journal des débats*, 30 août 1935)

Réunis avant-hier en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1933, se soldant par une perte de 30.069 francs qui, ajoutée au report déficitaire antérieur de 2.000.660 francs, forme un solde débiteur total de 2.090.729 francs.

Une assemblée extraordinaire qui devait avoir lieu ensuite a été reportée au 16 octobre, en même temps que l'assemblée ordinaire qui aura à examiner les comptes de l'exercice 1934.

SOCIÉTÉ DES BOIS DE SASSANDRA
(*BALO*, 27 avril 1936)

³ André Mounier : correspondant à Orléans de la Compagnie forestière de Sassandra.

Société anonyme au capital de 2.500.000 fr.
Siège social à .Sassandra (Côte d'Ivoire).

TROISIÈME CONVOCATION D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE Deuxième insertion

Les assemblées générales extraordinaires de la Société des bois de Sassandra qui avaient été convoquées pour le 16 août 1935 et pour le 8 janvier 1936 n'ayant pu délibérer valablement, faute de quorum, les actionnaires de ladite société sont convoqués à nouveau en assemblée générale extraordinaire pour le mercredi 10 juin 1936, à onze heures, à Paris, 16, avenue Daumesnil, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après qui est celui des deux premières assemblées.

Ordre du jour

Décisions à prendre en conformité des articles 51 et 52 des statuts.

Éventuellement, dissolution anticipée de la société. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs amiables. Fixation de leurs pouvoirs et de leur rémunération.

Cette assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions possédées par chacun d'eux.

Les propriétaires d'actions au porteur devront, pour y assister, déposer leurs titres cinq jours au moins à l'avance, soit dans une banque, soit chez un agent de change.

Le conseil d'administration.

V. — Le problème du Sassandra par Raoul Monmarson (*Les Annales coloniales*, 2 mars 1937)

Une des plus riches régions de la Côte d'Ivoire s'est développée par ses seuls moyens, n'ayant jamais été mise en vedette par le gouvernement de la colonie. Aux Vialle et Mounier, de Grand-Lahou, aux Roux-Baudrand, de Sassandra, qui, vers 1919, peinaient âprement chacun dans son secteur, la colonie ne tendait point l'usuelle main secourable. Les compagnies de navigation ignoraient l'escale régulière de Sassandra. Avec le bac de Tiessalé, et le détour de Gagnoa, Sassandra était une terre d'exil, et il fallut la concession du colonel Girod (1927-1928) pour que l'attention soit enfin éveillée sur cette zone occidentale de la colonie.

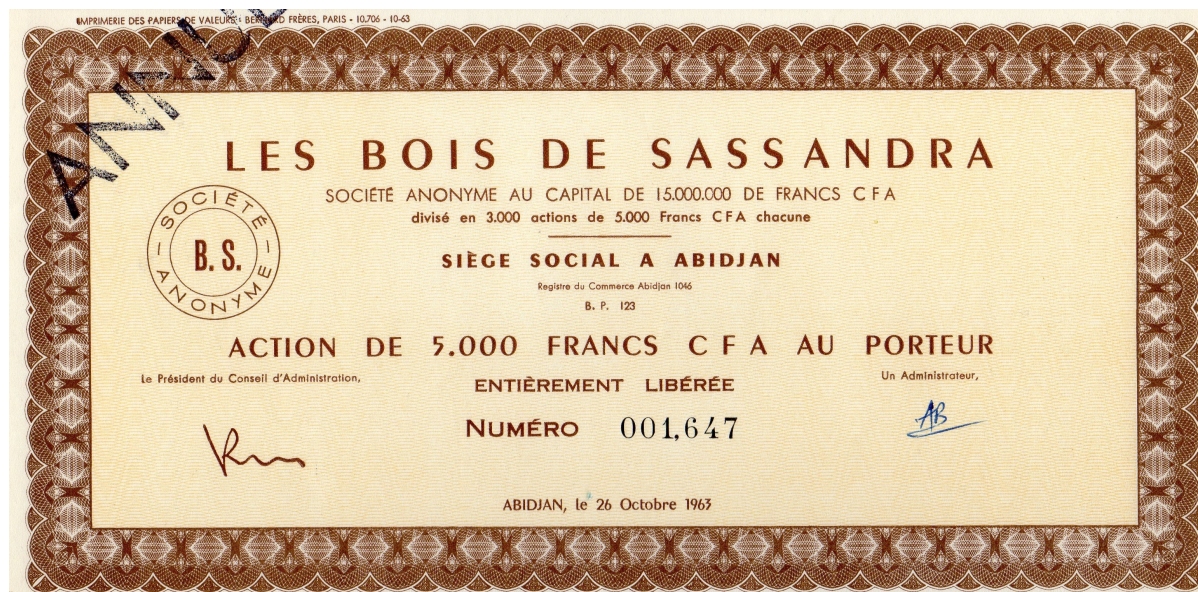
Le bassin du Sassandra étouffe aujourd'hui d'opulence, mais le particularisme anormal d'Abidjan ne lui a pas donné encore les moyens économiques et rapides de réaliser les voies de sa prospérité. Une caricature de wharf inutilisé, inutilisable, existe à Sassandra.

Depuis l'été dernier, sur un autre point de la rade, un remblai en latérite a été élevé, long d'une vingtaine de mètres, recevant à peine les caresses des vagues expirantes. Il semble que cette amorce soit abandonnée. Et les navires qui mouillent en vue de ce paysage océanien attendent que la pagaie rythmée des indigènes, triomphant d'une barre néfaste aux chargements, amène sous leur palan les produits à embarquer. C'est ridicule et charmant. Mais c'est aussi une honte. Nous pouvions l'accepter en 1920. Nous ne pouvons plus apposer notre aval sur cette traite, en 1937. [...]

Société des Bois de Sassandra
(*La Journée industrielle*, 15 février 1939)

Réunis le 10 février en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes présentés par l'administrateur provisoire et ils ont nommé un conseil d'administration composé de MM. Juliard, Klotz et Morel.

AEC 1951-Sté des bois de Sassandra, à Sassandra. — Sté anon., 2.500.000 fr., en 25.000 act. — Exploit. forest. dans la Basse-Sassandra (Anciennes installations des Éts Roux-Baudrand frères).



Coll. Jacques Bobée

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Jacques_Bobee.pdf

SOCIÉTÉ DES BOIS DE SASSANDRA

Société anonyme au capital de 15.000.000 de fr. CFA
divisé en 3.000 actions de 5.000 fr. CFA chacune

Siège social à Sassandra (Côte-d'Ivoire)

Registre du commerce Abidjan 1046

B.P. 123

ACTION DE 5.000 FRANCS CFA AU PORTEUR

entièrement libérée

Le président du conseil d'administration : Bru

Un administrateur : AB

Imprimerie des papiers de valeurs — Bernard frères, Paris —10.706 —10-63

Europe-France Outre-Mer, 1970 :

Sciages et Grumes

Agences au Havre et à La Rochelle-La Pallice.

Commercialise la production des sociétés suivantes : Nouvelle société du Gabon, Sté agricole du Gabon, Union forestière de l'Ogooué, Sté d'exploitation gabonaise, Exploitation forestière et agricole de la Côte-d'Ivoire, Bois de Sassandra, Bois de la Manzan...

WW 1979 :

BRU (Roland), administrateur de sociétés, ancien sénateur. Né le 2 avril 1916 à Périgueux (Dordogne). Fils de Jean-Louis Bru, ingénieur des Arts et métiers, et de M^{me}, née Marie-Louise Jumelle. Mar. le 14 nov 1953 à M^{lle} Danièle-Georgette Guimard (2 enf. [jumelles] : Pascale et Véronique [ép. Legaret]). Études : Lycée Henri-IV à Paris. Carr. : administrateur de la Compagnie forestière de l'Indénié (1961-1962), vice-président de l'Assemblée législative de la République gabonaise (1957-1960), sénateur U.D.S.R.-R.D.A. du Gabon (juin 1958-juillet 1959), sénateur de la Communauté au titre de la République gabonaise (1959-1961), conseiller économique et financier du président de la République gabonaise, fondateur et gérant (1950), puis président-directeur général (depuis 1972) de la société Sciages et Grumes, [président-directeur général](#) de la Société d'exploitation gabonaise (depuis 1959) et [de la société Les Bois de Sassandra \(depuis 1963\)](#), administrateur de la Société nationale des transports aériens gabonais (depuis 1962), de la Banque centrale des États d'Afrique équatoriale et du Cameroun, gouverneur suppléant de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Bird), propriétaire-exploitant à Sireuil (Charente)(depuis 1955). Décor. : officier de la Légion d'honneur, croix de guerre 39-45, officier du Mérite agricole, divers ordres français et étrangers. Adr. : prof., 26, rue de la Pépinière, 75008 Paris et boîte postale n° 66, Libreville (République gabonaise) : privées, 22, rue Murillo, 75006 Paris et Distillerie des Moisans, 16530 Sireuil.
